



**MRC de
Montmagny**

Rapport d'activités annuel 2023



**Sécurité incendie
Sommaire des commentaires régionaux**

Introduction



Vous avez entre vos mains le rapport d'activités annuel de la Sécurité incendie de la MRC de Montmagny pour l'année 2023. Ce document, rédigé et déposé au ministère de la Sécurité publique (MSP), est le témoin et le bilan statistique de chacune des réalisations liées aux différents services de sécurité incendie présent sur le territoire.

Ce rapport est le fruit du travail professionnel des élus municipaux, des directions municipales et de tous les pompiers et pompières de chacun des services de sécurité incendie.

Au moment de rédiger ce rapport, la révision du schéma de couverture de risques est aux étapes de présentation aux municipalités et à la consultation des citoyens.

Pour la compréhension des sections portant sur les indicateurs de performance et du suivi des actions, il faut préciser que le plan de mise en œuvre (PMO) de cinq ans s'est terminé avec l'année 2013.



Charles Gauthier, coordonnateur
Sécurité incendie

Photos

Page couverture – Incendie de forêt à St-Paul-de-Montminy du 28 au 29 mai 2023. Avec l'intervention de la SOPFEU et qui à mener au niveau de mobilisation « Intervention 1 » du plan municipal de sécurité civile en commun.

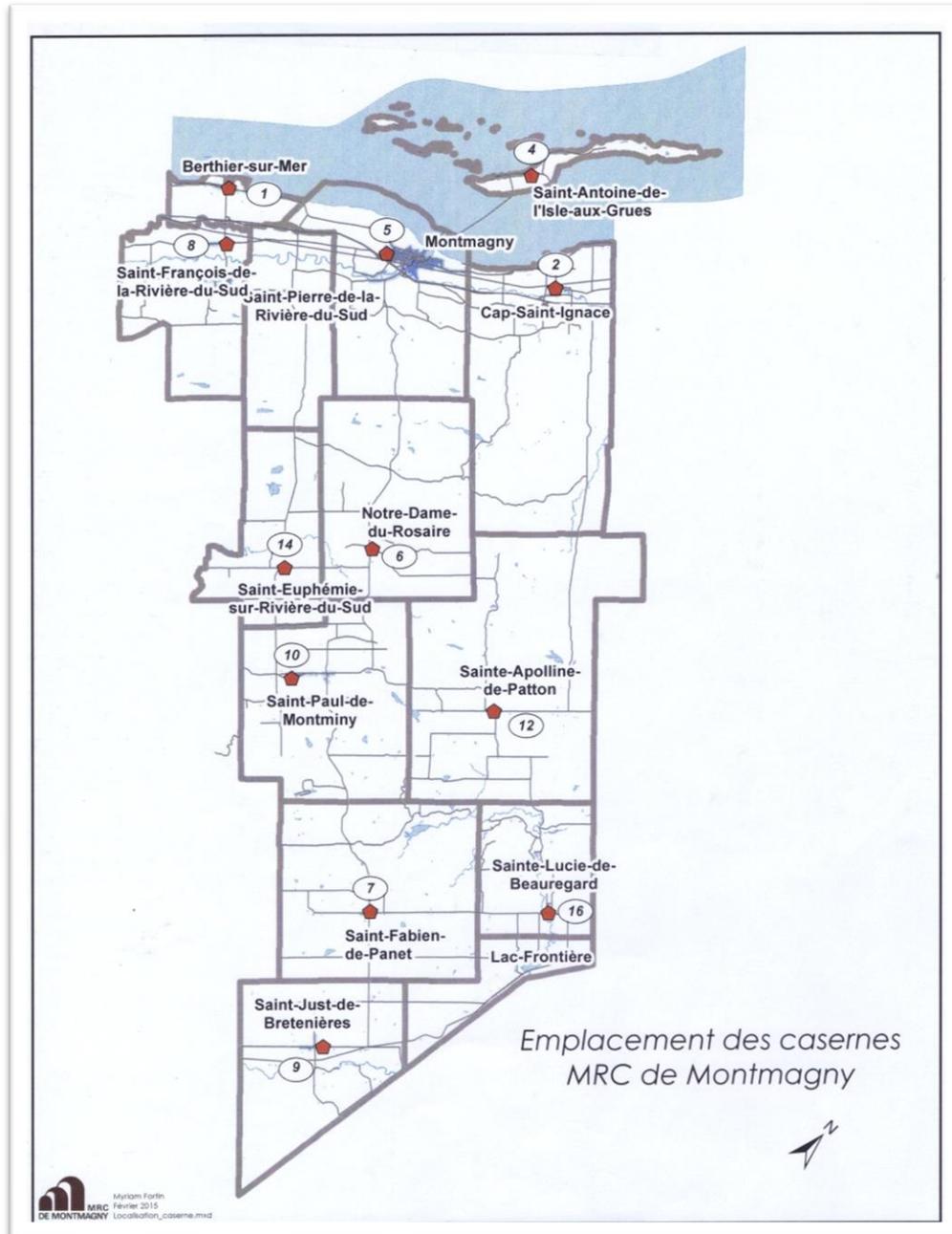
Crédit des photos - Toutes les photos sont de la MRC de Montmagny, de la Ville de Montmagny, de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du Sud et de la municipalité de St-Paul-de-Montminy.

Table des matières

Introduction	2
Portrait de la MRC.....	4
Faits saillants de 2023	5
Objectif 1 – La prévention - Mise en place du Service régional de prévention des Incendies (SRP)	6
Objectif 1 – La prévention – Analyse des incidents	6
Objectif 1 – La prévention – Réglementation municipale	7
Objectif 1 – La prévention – Sensibilisation du public....	7
Objectifs 2 et 3 – L'intervention – Force de frappe (FDF)	9
Objectifs 2 et 3 – L'intervention – Véhicules et équipements	10
Objectifs 2 et 3 – L'intervention – Formation.....	11
Objectif 4 – Les mesures d'autoprotection.....	11
Objectif 6 – Utilisation maximale des ressources	11
Objectif 7 – Recours au palier supramunicipal	11
Objectif 8 – L'arrimage des ressources	12
Sécurité civile	12
Les indicateurs de performance	13
Suivi du plan de mise en œuvre.....	22

Portrait de la MRC

La MRC de Montmagny a une superficie de 1 726 km². Elle compte une population de 22 797 personnes répartie dans quatorze municipalités. De ce nombre, 11 063 personnes habitent la ville centre. La sécurité incendie sur le territoire est assumée par dix services de sécurité incendie (SSI).



Faits saillants de 2023

- ✓ 482 appels nécessitant l'intervention des services de sécurité incendie. Ce nombre est stable au fil des années.
- ✓ 26 incendies de bâtiments, une tendance à la baisse en regard des 29 en 2022 et 40 en 2021.
- ✓ 26 % des incendies ont comme cause un dénominateur commun, ils impliquent le facteur humain.
- ✓ L'atteinte des forces de frappe moyennes de tous les SSI est de 88%.
- ✓ Les interventions des pompiers ont permis une préservation de 84 % du parc immobilier impliqué dans un incendie.
- ✓ Le 1^{er} septembre 2023, il y a eu la mise en place du Service régional de prévention afin de desservir l'ensemble du territoire de la MRC.

Objectif 1 – La prévention - Mise en place du Service régional de prévention des Incendies (SRP)

Depuis le 1^{er} septembre 2023, à la suite de la conclusion d'une entente intermunicipale, le Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile de la Ville de Montmagny (SSISCM) a la responsabilité de développer le service régional de prévention des incendies. L'expertise et les ressources du Service seront donc mises à contribution afin d'accompagner les municipalités du territoire et d'assurer la sécurité de leurs citoyens.



Le Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile magnymontois pilotera les cinq volets du programme de prévention des incendies, soit l'analyse et l'évaluation des incidents, la réglementation, l'inspection des bâtiments dont le niveau de risque est plus élevé, le programme de vérification des avertisseurs de fumée et les campagnes d'éducation du public. Il soutiendra aussi les municipalités dans la recherche des causes et circonstances des incendies ainsi que dans la rédaction des plans d'intervention.

La mise en place à bénéficier d'un appui financier de 250 000 \$ sur 5 ans octroyés dans le cadre du volet Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Objectif 1 – La prévention – Analyse des incidents

L'analyse des causes déclarées de tous les incendies de bâtiments survenus en 2023 démontre que 26 % ont comme cause un dénominateur commun, ils impliquent le facteur humain. Ceci est un résultat qui démontre que nos actions de prévention doivent cibler l'éducation et la sensibilisation.

Le tableau de la page suivante donne la répartition des causes selon les codes de déclaration effectués à l'issue des recherches sur les causes et les circonstances des incendies.

Tableau – Résultat des causes d'incendie

CAUSES PROBABLES DES INCENDIES	NOMBRE DES INCENDIES
110 – Dossier transmis pour enquête (service de police ou lors de décès)	1
370 - Combustible placé à proximité d'une source de chaleur	1
430 – Court-circuit électrique	1
490 – Autre défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique	1
499 - Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique indéterminée	3
520 – Défaut de construction	1
590 – Autre défaut de conception, de construction ou d'installation	1
690 – Autre mauvaise utilisation d'un équipement	1
790 - Autre erreur humaine (distraction, personne endormie)	5
999 – Cause indéterminée	6
Aucun DSI requis	2
Inconnu - aucun code G4 du DSI transmis à la MRC	2

Objectif 1 – La prévention – Réglementation municipale

Le SSISCM possède un règlement de prévention pour son territoire. Toutes les autres municipalités possèdent un règlement parapluie pour leur service de sécurité incendie. Des articles de ce règlement concernent la prévention des incendies. Tous ont un règlement qui maintient l'obligation de posséder un avertisseur de fumée.

Dans le cas de bâtiments assujettis, lorsque des anomalies sont observées, la liaison est effectuée avec la Régie du bâtiment.

Objectif 1 – La prévention – Sensibilisation du public

Tout au long de l'année et lors de la Semaine de la prévention des incendies, des activités de sensibilisation ont été tenues et une visibilité a été assurée dans les médias régionaux et les bulletins municipaux de chacune des municipalités.

Nous pouvons noter quelques exemples comme au SSISCM:

- Activité au service de garde de l'école primaire Beaubien pour le relâche, présentation du métier de pompier avec les équipements de protection individuelle, le camion-échelle et la distribution d'articles promotionnels.
- Soirée de prévention organisée par les loisirs pour les personnes âgées pour parler de prévention. L'activité a eu lieu derrière le presbytère à Cap-Saint-Ignace.
- 4 présentations du métier de pompier et de préventionniste à des élèves de secondaire 3.
- Présentation à l'école Beaubien, en maternelle 4 ans, pour les comportements sécuritaires.
- Activité de prévention au service de garde de l'école pour la journée "sécurité" avec paramédics, policiers et pompiers.
- Kiosque de prévention au pavillon communautaire pour le salon de la 2e jeunesse.
- Participation à la journée familiale au Festival de l'oie blanche, les pompiers ont fait visiter un camion et distribué des casques et cahiers d'activités aux enfants.
- Visite au CPE le Farfadet pour parler des comportements sécuritaires.

- Activité publique organisée par les loisirs à la caserne de Cap-Saint-Ignace dans le cadre de l'Halloween.
- Présence des pompiers à l'activité d'Halloween au centre-ville de Montmagny. 2 visites d'un service de garde en milieu familial pour explications sur les 8 comportements sécuritaires.

Et au Service de sécurité incendie de Saint-François-de-la Rivière-du-Sud:

- Présentation le 18 décembre 2023, à la maternelle, pour transmettre de l'information sur la prévention des incendies.



Objectif 1 – La prévention – Vérification des avertisseurs de fumée

L'indicateur de performance A.1 donne les chiffres exacts par municipalités. Les visites résidentielles sont effectuées par les pompiers dans plusieurs municipalités. Certaines municipalités misent sur l'auto-inspection via un formulaire transmis aux citoyens ou par un sondage en ligne avec un pourcentage de 10 % de contrôle.

Objectif 1 – La prévention – Inspection des risques plus élevés

L'indicateur de performance A.2 donne les chiffres exacts des inspections par municipalités effectuées par le préventionniste.

Objectifs 2 et 3 – L'intervention – Force de frappe (FDF)

Le tableau de l'indicateur de performance A.15 définit l'atteinte de la force de frappe (FDF) pour chacune des municipalités.

MRC de Montmagny		2021	2022	2023
Total des appels		491	450	482
Incendie de bâtiments		40	29	26
Appels qui nécessitent une FDF		180 (37 %)	148 (33 %)	128 (27%)
Atteinte des FDF		85 %	91 %	88 %
Victimes lors d'incendies de bâtiments	Décès – Citoyen	0	1	0
	Blessé – Citoyen	0	0	3
	Décès – Pompier	0	0	0
	Blessé – Pompier	0	0	0

L'analyse des incendies permet de mesurer la sauvegarde du patrimoine bâti grâce au travail des pompiers. Celle-ci est réalisée en soustrayant le montant des pertes déclarées au bâtiment versus la valeur des bâtiments. La statistique permet donc d'affirmer que les interventions des pompiers ont permis une préservation de 87 % du parc immobilier impliqué dans un incendie.



Tableau – Analyse des incidents et de préservation du patrimoine bâti

Municipalité	Date de l'incendie	Adresse	E9 (DSI) Valeurs bâtiment	E10 (DSI) Perte bâtiment	Valeur protégé du bâtiment	E11 (DSI) Perte contenu
Berthier-sur-Mer	2023-05-06	1700 Pierre-Lavallée	1 980 700,00 \$	660 223,00 \$	1 320 477,00 \$	3 100 000,00 \$
Cap-Saint-Ignace	2023-08-23	41 Pionniers Est	198 000,00 \$	15 000,00 \$	183 000,00 \$	1 500,00 \$
Cap-Saint-Ignace	2023-10-20	372 Vincelotte	2 400,00 \$	2 400,00 \$	0 \$	1 000,00 \$
Montmagny	2023-01-11	169 Meuniers	173 700,00 \$	0 \$	173 700,00 \$	0 \$
Montmagny	2023-02-01	20 Champlain	158 300,00 \$	0 \$	158 300,00 \$	500,00 \$
Montmagny	2023-02-04	236 Louise	141 800,00 \$	50 000,00 \$	91 800,00 \$	25 000,00 \$
Montmagny	2023-02-05	236 Louise	141 800,00 \$	0 \$	141 800,00 \$	0 \$
Montmagny	2023-02-24	59 3e Avenue Sud	S/O	S/O	S/O	S/O
Montmagny	2023-03-19	10 Edmée-Blouin	214 100,00 \$	0 \$	214 100,00 \$	0 \$
Montmagny	2023-04-02	95 Trans-Comte	647 500,00 \$	200 000,00 \$	447 500,00 \$	300 000,00 \$
Montmagny	2023-05-15	135 Collin	211 200,00 \$	10 000,00 \$	201 200,00 \$	0 \$
Montmagny	2023-05-17	790 Saint-Luc	107 000,00 \$	50 000,00 \$	57 000,00 \$	10 000,00 \$
Montmagny	2023-05-19	54 Saint-Magloire	116 900,00 \$	0 \$	116 900,00 \$	0 \$
Montmagny	2023-06-06	108 Cascades	S/O	S/O	S/O	S/O
Montmagny	2023-07-05	223 Collin	95 000,00 \$	0 \$	95 000,00 \$	0 \$
Montmagny	2023-08-16	519 Taché Ouest	774 800,00 \$	95 000,00 \$	679 800,00 \$	40 000,00 \$
Montmagny	2023-11-06	341 Jean-Proulx	131 900,00 \$	200,00 \$	131 700,00 \$	50,00 \$
Saint-Fabien	2023-01-05	412 Route 283	70 000,00 \$	17 500,00 \$	52 500,00 \$	5 000,00 \$
Saint-Fabien	2023-08-02	363 Route 283	92 400,00 \$	23 100,00 \$	69 300,00 \$	5 000,00 \$
Saint-Fabien	2023-05-22	374 Route 283	38 000,00 \$	50,00 \$	37 950,00 \$	0 \$
Saint-Just	2023-02-04	47 Moulins	La municipalité n'a pas fourni de données à la MRC			
Saint-Just	2023-09-25	370 Route 204	La municipalité n'a pas fourni de données à la MRC			
Saint-Pierre	2023-08-11	620 Principale	2 230 900,00 \$	0 \$	2 230 900,00 \$	100,00 \$
Ste-Appoline	2023-09-29	526A Principale	55 200,00 \$	0 \$	55 200,00 \$	1 000,00 \$
Ste-Appoline	2023-10-24	500 Espérance	69 900,00 \$	69 400,00 \$	500,00 \$	75 000,00 \$
TOTAL : Sauvegarde de 87 % de la valeur des bâtiments			7 651 500,00 \$	1 192 873,00 \$	6 458 627,00 \$	3 564 150,00 \$

Objectifs 2 et 3 – L'intervention – Alimentation en eau

Bornes-fontaines : À l'exception de quatre municipalités, toutes possèdent dans leur périmètre urbain un réseau de bornes-fontaines.

Les points d'eau : dix municipalités possèdent des sources d'eau statique identifiées. Leurs accès et leurs fonctionnalités sont vérifiés.

Objectifs 2 et 3 – L'intervention – Véhicules et équipements

Les essais annuels des pompes et des véhicules ont été réalisés conformément au « *Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention* ».

Objectifs 2 et 3 – L'intervention – Formation

La formation des pompiers s'est poursuivie en fonction des besoins et du recrutement identifiés par chacune des municipalités grâce au *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*. L'objectif est de s'assurer de respecter le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*.

Gestionnaire de formation pour l'*École nationale des pompiers du Québec* (ENPQ) le Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile de la Ville de Montmagny et son centre d'entraînement dispense les formations et est également gestionnaire de la formation pour l'ensemble du territoire via une entente avec la MRC.

Le maintien des compétences est effectué via des entraînements dans chacun des SSI.

Objectif 4 – Les mesures d'autoprotection

Aucun fait ou mesure d'autoprotection n'a été implanté en 2023 sur le territoire.

Objectif 5 – Les autres risques

En plus de l'intervention en incendie qui émane du schéma de couverture de risques, notons que le service de premiers répondants est offert dans cinq municipalités du territoire et que la désincarcération est effectuée par les SSI de Montmagny, de Saint-Just-de-Bretonnières et de Saint-Paul-de-Montminy. Cette dernière couverture optimise le temps de réponse au centre du territoire de la MRC. La spécialité technique de Sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) est offerte par Sainte-Lucie-de-Beauregard et la Ville de Montmagny.

Objectif 6 – Utilisation maximale des ressources

Pour atteindre les objectifs des forces de frappe, les municipalités ont recours aux multicasernes, ce qui affecte simultanément plusieurs services de sécurité incendie. Les plans municipaux de sécurité civile des municipalités prévoient également l'utilisation des pompiers en support aux opérations lorsque requis pour certaines missions. Une table de travail, le comité d'analyse régional (CAR), a été créée via le comité technique. Celui-ci est composé des directeurs des services de sécurité incendie ; Vincent Pelletier de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Olivier Martineau de Berthier-sur-Mer, Gervais Landry de Notre-Dame-du-Rosaire et Pierre Boucher de Montmagny. Ce groupe travail sur la réflexion de nos organisations en lien avec les actions à venir de la révision du schéma de couverture de risques.

Objectif 7 – Recours au palier supramunicipal

L'optimisation des activités reliées à la sécurité incendie se réalise de concert entre les municipalités. La collaboration et la coopération chapeautées par la MRC sont prônées. L'échange d'information bonifie ici les résultats de chacun.

Objectif 8 – L'arrimage des ressources

Il y a maintien des protocoles qui impliquent la Société des traversiers du Québec, Transport Québec et Air Montmagny afin de toujours assurer une prestation de service et de support à la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues.

Sécurité civile

Cette section fait le survol des mises en œuvre du plan municipal de sécurité civile en commun (PMSCC) en ce qui concerne les municipalités partenaires. Le tableau suivant énumère les mises en œuvre selon les niveaux d'alertes d'un événement / aléa qui sont définis comme suit :

- **Veille** : Potentiel annoncé d'un événement / aléa;
- **Alerte** : Incident/Événement en cours qui risque d'avoir des impacts.
- **Intervention 1** : Lorsqu'il n'y a qu'une seule municipalité impactée et que les ressources matérielles et humaines suffisent pour répondre adéquatement aux besoins occasionnés par le sinistre.
- **Intervention 2** : Lors de l'impact d'un même sinistre sur plusieurs municipalités et que les ressources matérielles et humaines de ces municipalités ne suffisent plus pour contrer les effets du sinistre. Lorsque plusieurs municipalités sont impactées, c'est l'organisation intermunicipale, en lien continu avec les municipalités concernées, qui gère la situation en vue du rétablissement.

Niveau d'alerte	Date	Type d'événement
Alerte	17 février 2023	Conditions climatiques
Alerte	Mars à mai 2023	Crue printanière
Intervention 1	2 au 4 mai 2023	Panne de courant prolongée (St-Fabien et Ste-Euphémie)
Veille	4 avril 2023	Événement de pluie verglaçante
Intervention 1	28 au 29 mai 2023	Incendie de forêt (St-Paul)
Alerte	18 au 19 décembre 2023	Pluie abondante

Les municipalités partenaires: Berthier-sur-Mer, Lac-Frontière, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Just-de-Bretenières, Saint-Paul-de-Montminy, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Sainte-Lucie-de-Beaugard.

Les indicateurs de performance

Pour les tableaux qui suivent, l'inscription « **ADRM** » signifie que la municipalité ou son service de sécurité incendie n'a pas fourni de données à la MRC.

A.1 Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée									
SSI et/ou municipalités	2021			2022			2023		
	Nombre à faire	Nombre à faire	Nombre à faire	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %
Berthier-sur-Mer	137	0	0 (2)	137	0	0	137	396 ⁽¹⁾	289
Isle-aux-Grues	26	0	0	26	2	8	26	ADRM	ADRM
Montmagny/ Cap-St-Ignace	1229	1229	100(3)	1229	714(3)	58	1229	430 ⁽¹⁾	35
Notre-Dame-du-Rosaire	25	0	0	25	0	0	25	0	0
Ste-Apolline-de-Patton	52	0	0	52	0	0	52	0	0
Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	47	56 (1)	119	47	49 (1)	104	47	47 ⁽¹⁾	100
St-Fabien-de-Panet	80	0	0	80	0	0	80	0	0
St-Just-de-Bretonnières	87	84	93	87	17	20	87	27	31
Ste-Lucie-de-Beaugard/ Lac-Frontière	76	0	0 (2)	76	0	0	76	0 ⁽²⁾	0
St-Paul-de-Montminy	108	0	0	108	0	0	108	0	0
St-François-de-la-Rivière-du-Sud / St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	219	25	11	219	0	0	219	343 ⁽¹⁾	157

(1) Formule "auto-inspections" avec contrôle de 10 %"

(2) Amorties sur les trois dernières années tous les risques faibles ont été réalisés

(3) Mode hybride de visites conventionnelles et d'auto-inspections avec contrôle de 10 %

A.2 Programme d'inspection périodique des risques plus élevés									
SSI et/ou municipalités	2021			2022			2023		
	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %
Berthier-sur-Mer	1	1	100	1	0	0	1	1	100
Isle-aux-Grues	4	4	100	4	0	0	4	0	0
Montmagny / Cap-St-Ignace	58	33	57	58	38	66	58	34	59
Notre-Dame-du-Rosaire	2	0	0	2	0	0	2	0	0
Ste-Apolline-de-Patton	0	1	-	0	0	0	0	0	0
Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	1	0	0	1	0	0	1	0	0
St-Fabien-de-Panet	5	3	60	5	0	0	5	2	40
St-Just-de-Bretenières	9	1	11	9	2	22	9	0	0
Ste-Lucie-de-Beaugard/ Lac-Frontière	5	1	20	5	0	0	5	0	0
St-Paul-de-Montminy	5	2	40	5	0	0	5	1	20
St-François-de-la-Rivière-du-Sud / St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	12	2	17	12	1	8	12	2	17

A.3 Plan d'intervention									
SSI et/ou municipalités	2021			2022			2023		
	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %
Berthier-sur-Mer	1	0	S/O	0	0	S/O	0	0	0
Isle-aux-Grues	0	0	S/O	0	0	S/O	0	0	0
Montmagny / Cap-St-Ignace	66	0	S/O	0	24	S/O	0	27	S/O
Notre-Dame-du-Rosaire	2	0	S/O	0	0	S/O	0	0	0
Ste-Apolline-de-Patton	0	0	S/O	0	0	S/O	0	0	0
Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	1	3	300	0	0	S/O	0	0	0
St-Fabien-de-Panet	5	0	S/O	0	0	S/O	0	0	0
St-Just-de-Bretenières	0	0	S/O	0	0	S/O	0	0	0
Ste-Lucie-de-Beaugard/ Lac-Frontière	0	0	S/O	0	0	S/O	0	0	0
St-Paul-de-Montminy	0	0	S/O	0	0	S/O	0	0	0
St-François-de-la-Rivière-du-Sud / St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	0	0	S/O	0	0	S/O	0	0	0

A.4 Formation des pompiers									
SSI et/ou municipalités	2021			2022			2023		
	*Nombre de pompiers	Clause Grand-Père	Formation minimale	*Nombre de pompiers	Clause Grand-Père	Formation minimale	*Nombre de pompiers	Clause Grand-Père	Formation minimale
Berthier-sur-Mer	12	0	2	10	0	2	10	0	2
Isle-aux-Grues	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Montmagny / Cap-St-Ignace	45	1	7	45	0	7	40	0	6
Notre-Dame-du-Rosaire	11	3	0	11	3	3	11	3	3
Ste-Apolline-de-Patton	11	3	0	7	1	1	7	1	1
Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	9	2	0	9	2	1	9	2	1
St-Fabien-de-Panet	13	0	2	12	0	0	12	0	0
St-Just-de-Bretenières	11	0	3	11	0	1	11	0	1
Ste-Lucie-de-Beauregard/Lac-Frontière	6	0	0	6	0	0	6	0	0
St-Paul-de-Montminy	10	0	1	10	0	0	10	0	0
St-François-de-la-Rivière-du-Sud / St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	12	0	2	13	0	2	13	0	2

*Tout statut d'emploi et grade confondus devant répondre au **Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal**

A.5 Formation des officiers									
SSI et/ou municipalités	2021			2022			2023		
	*Nombre d'officiers	Clause Grand-Père	Dossier non conforme	*Nombre d'officiers	Clause Grand-Père	Dossier non conforme	*Nombre d'officiers	Clause Grand-Père	Dossier non conforme
Berthier-sur-Mer	5	0	2	4	0	0	4	0	0
Isle-aux-Grues	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Montmagny / Cap-St-Ignace	15	0	0	17	0	0	17	0	0
Notre-Dame-du-Rosaire	3	0	0	1	0	0	1	0	0
Ste-Apolline-de-Patton	5	0	2	3	0	0	3	0	0
Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	1	0	0	1	0	0	1	0	0
St-Fabien-de-Panet	5	0	1	5	0	1	5	0	1
St-Just-de-Bretenières	7	1	1	7	1	1	7	1	1
Ste-Lucie-de-Beaugard / Lac-Frontière	3	0	0	3	0	0	3	0	0
St-Paul-de-Montminy	5	0	0	5	0	0	5	0	0
St-François-de-la-Rivière-du-Sud / St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	5	0	0	6	0	0	6	0	0

* Tout statut d'emploi et grade confondus devant répondre au **Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal**

A.6 Essais et vérifications annuels des véhicules (SAAQ)									
SSI et/ou municipalités	2021			2022			2023		
	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %
Berthier-sur-Mer	3	3	100	3	3	100	3	3	100
Isle-aux-Grues	1	1	100	1	1	100	1	ADRM	ADRM
Montmagny / Cap-St-Ignace	13	13	100	13	13	100	12	12	100
Notre-Dame-du-Rosaire	3	3	100	3	3	100	3	3	100
Ste-Apolline-de-Patton	2	2	100	2	2	100	2	2	100
Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	1	1	100	1	1	100	1	1	100
St-Fabien-de-Panet	2	2	100	2	2	100	2	2	100
St-Just-de-Bretenières	3	3	100	3	3	100	3	3	100
Ste-Lucie-de-Beaugard / Lac-Frontière	2	2	100	2	2	100	2	2	100
St-Paul-de-Montminy	2	2	100	2	2	100	2	2	100
St-François-de-la-Rivière-du-Sud / St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	2	2	100	2	2	100	2	2	100

A.7 Attestation de performance des véhicules (CAN/ULC – Attestation initial)									
SSI et/ou municipalités	2021			2022			2023		
	Nombre à faire	Certification ou eq.	Atteinte %	Nombre à faire	Certification ou eq.	Atteinte %	Unités	Certification ou eq.	Atteinte %
Berthier-sur-Mer	201 601	201	50	201 601	201	50	201 601	201	50
Isle-aux-Grues	204	0	0	604	604	100	604	604	100
Montmagny / Cap-St-Ignace	6	6	100	5	5	100	5	5	100
Notre-Dame-du-Rosaire	206 606	206	50	206 606	206	50	206 606	206	50
Ste-Apolline-de-Patton	212 612	212	50	212 612	212	50	212 612	212	50
Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	214	214	100	214	214	100	214	214	100
St-Fabien-de-Panet	207	207	100	207	207	100	207	207	100
St-Just-de-Bretenières	209 609	209 609	100	209 609	209 609	100	209 609	209 609	100
Ste-Lucie-de-Beaugard / Lac-Frontière	616P	616P	100	616P	616P	100	616P	616P	100
St-Paul-de-Montminy	210	210	100	210	210	100	210	210	100
St-François-de-la-Rivière-du-Sud / St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	208	208	100	208	208	100	208	208	100

A.8 Attestation de conformité des véhicules (CAN/ULC – Essais et fonctionnement)									
SSI et/ou municipalités	2021			2022			2023		
	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %
Berthier-sur-Mer	1	1	100	1	1	100	1	1	100
Isle-aux-Grues	1	1	100	1	1	100	1	ADRM	ADRM
Montmagny / Cap-St-Ignace	6	6	100	6	6	100	5	5	100
Notre-Dame-du-Rosaire	1	1	100	1	1	100	1	1	100
Ste-Apolline-de-Patton	2	2	100	2	2	100	2	2	100
Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	1	1	100	1	1	100	1	1	100
St-Fabien-de-Panet	1	1	100	1	1	100	1	1	100
St-Just-de-Bretenières	2	2	100	2	3	100	2	2	100
Ste-Lucie-de-Beaugard / Lac-Frontière	1	1	100	1	1	100	1	1	100
St-Paul-de-Montminy	1	1	100	1	1	100	1	1	100
St-François-de-la-Rivière-du-Sud / St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	1	1	100	1	1	100	1	1	100

A.9 Modification sur les véhicules d'intervention									
SSI et/ou municipalités	2021			2022			2023		
	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %
Berthier-sur-Mer	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Isle-aux-Grues	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Montmagny / Cap-St-Ignace	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Notre-Dame-du-Rosaire	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Ste-Apolline-de-Patton	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
St-Fabien-de-Panet	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
St-Just-de-Bretonnières	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Ste-Lucie-de-Beaugard / Lac-Frontière	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
St-Paul-de-Montminy	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
St-François-de-la-Rivière-du-Sud / St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)

(1) Les modifications et les remplacements minimaux des véhicules prévus ont été réalisés lors du plan de mise en œuvre initial.

A.10 Essai annuel des pompes portatives									
SSI et/ou Municipalités	2021			2022			2023		
	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %	Nombre à faire	Nombre fait	Atteinte %
Berthier-sur-Mer	1	1	100	1	1	100	1	1	100
Isle-aux-Grues	2	0	0	2	2	100	2	ADRM	ADRM
Montmagny / Cap-St-Ignace	2	2	100	2	2	100	1	1	100
Notre-Dame-du-Rosaire	1	1	100	1	1	100	1	1	100
Ste-Apolline-de-Patton	2	2	100	2	2	100	2	2	100
Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	1	1	100	1	1	100	1	1	100
St-Fabien-de-Panet	1	1	100	1	1	100	1	1	100
St-Just-de-Bretonnières	1	1	100	1	1	100	1	1	100
Ste-Lucie-de-Beaugard / Lac-Frontière	2	2	100	2	2	100	2	2	100
St-Paul-de-Montminy	2	0	0	2	0	0	0	0	S/O
St-François-de-la-Rivière-du-Sud / St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	1	1	100	1	1	100	1	1	100

A.11 Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention												
SSI et/ou municipalités	2021				2022				2023			
	Habit de combat		Alarme de détresse		Habit de combat		Alarme de détresse		Habit de combat		Alarme de détresse	
	Prévu	Acquis	Prévu	Acquis	Prévu	Acquis	Prévu	Acquis	Prévu	Acquis	Prévu	Acquis
Berthier-sur-Mer	0	2	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0
Isle-aux-Grues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montmagny / Cap-St-Ignace	8	8	0	0	8	8	0	0	8	9	0	0
Notre-Dame-du-Rosaire	2	2	2	2	2	0	2	0	0	0	0	0
Ste-Apolline-de-Patton	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0
Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
St-Fabien-de-Panet	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
St-Just-de-Bretonnières	1	1	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0
Ste-Lucie-de-Beaugard / Lac-Frontière	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
St-Paul-de-Montminy	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
St-François-de-la-Rivière-du-Sud / St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0

A.12 Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA)												
SSI et/ou municipalités	2021				2022				2023			
	APRIA		Banc d'essai		APRIA		Banc d'essai		APRIA		Banc d'essai	
	Prévu	Acquis	Prévu	Effectué	Prévu	Acquis	Prévu	Effectué	Prévu	Acquis	Prévu	Effectué
Berthier-sur-Mer	0	0	9	9	0	8	9	9	0	0	9	11
Isle-aux-Grues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montmagny / Cap-St-Ignace	40	40	40	40	0	0	40	40	0	0	40	40
Notre-Dame-du-Rosaire	0	0	6	6	0	0	6	6	0	0	6	6
Ste-Apolline-de-Patton	0	0	6	6	0	0	6	6	0	0	6	6
Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	0	0	4	0 (1)	0	0	4	4	0	0	4	4
St-Fabien-de-Panet	0	0	4	0 (1)	0	4	4	4	0	3	8	8
St-Just-de-Bretonnières	1	1	7	7	1	1	8	8	0	0	8	8
Ste-Lucie-de-Beaugard / Lac-Frontière	0	2	8	0 (1)	0	0	8	8	0	0	8	8
St-Paul-de-Montminy	0	0	6	0 (1)	0	0	6	6	0	ADRM	6	ADRM
St-François-de-la-Rivière-du-Sud / St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	0	0	11	11	0	1	12	12	0	0	12	12

(1) Le fournisseur a eu des problèmes avec son technicien pour les bancs d'essai qui était prévu en 2021. Actuellement, les bancs d'essai sont prévus avec le nouveau technicien en mars 2022.

A.13 Acquisition des bouteilles pour les appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA)									
SSI et/ou municipalités	2021			2022			2023		
	Nombre à acquérir	Acquise	Atteinte %	Nombre à acquérir	Acquise	Atteinte %	Nombre à acquérir	Acquise	Atteinte %
Berthier-sur-Mer	0	10	100	0	0	S/O	0	0	S/O
Isle-aux-Grues	0	0	S/O	0	0	S/O	0	0	S/O
Montmagny / Cap-St-Ignace	80	80	100	0	0	S/O	0	0	S/O
Notre-Dame-du-Rosaire	0	0	S/O	0	0	S/O	0	0	S/O
Ste-Apolline-de-Patton	0	9	900	0	0	S/O	0	0	S/O
Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	0	4	400	0	4	S/O	0	0	S/O
St-Fabien-de-Panet	0	14	1400	0	0	S/O	0	6	S/O
St-Just-de-Bretonnières	1	1	100	0	1	S/O	0	0	S/O
Ste-Lucie-de-Beaugard / Lac-Frontière	0	10	100	0	0	S/O	0	0	S/O
St-Paul-de-Montminy	0	0	S/O	0	0	S/O	0	ADRM	S/O
St-François-de-la-Rivière-du-Sud / St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	10	10	100	10	0	S/O	0	0	S/O

A.14 Aménagement de points d'eau						
SSI et/ou municipalités	2021		2022		2023	
	Prévu	Aménagé	Prévu	Aménagé	Prévu	Aménagé
Berthier-sur-Mer	0	0	0	0	0	0
Isle-aux-Grues	0	0	0	0	0	0
Montmagny / Cap-St-Ignace	0	0	0	1	0	0
Notre-Dame-du-Rosaire	0	0	0	0	0	0
Ste-Apolline-de-Patton	0	0	0	0	0	0
Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	0	0	0	1	0	0
St-Fabien-de-Panet	0	0	0	0	0	0
St-Just-de-Bretonnières	0	0	0	0	0	0
Ste-Lucie-de-Beaugard / Lac-Frontière	0	0	0	0	0	0
St-Paul-de-Montminy	0	0	0	0	0	0
St-François-de-la-Rivière-du-Sud / St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	1 (St-Pierre)	0	1 (St-Pierre)	0	0	0

A.15 Force de frappe lors des interventions en incendie

SSI et/ou municipalités	2021				2022				2023			
	Total appels	Nécessitant FDF	FDF atteinte	% atteint	Total appels	Nécessitant FDF	FDF atteinte	% atteint	Total appels	Nécessitant FDF	FDF atteinte	% atteint
Berthier-sur-Mer	37	7	7	100	43	5	5	100	45	4	4	100
Isle-aux-Grues	0	0	S/O	S/O	2	0	S/O	S/O	5	2	S/O	S/O
Montmagny / Cap-St-Ignace	225	116	115	97	217	103	91	88	200	83	76	92
Notre-Dame-du-Rosaire	25	2	2	100	24	4	4	100	21	0	S/O	S/O
Ste-Apolline-de-Patton	13	7	5	71	11	5	5	100	7	3	2	66
Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	24	3	3	100	19	4	4	100	15	1	1	100
St-Fabien-de-Panet	35	5	5	100	26	6	6	100	35	9	9	100
St-Just-de-Bretonnières	35	18	15	83	24	5	5	100	42	17	18	94
Ste-Lucie-de-Beaugard / Lac-Frontière	34	3	2	67	29	2	2	100	49	0	S/O	S/O
St-Paul-de-Montminy	45	10	9	90	31	7	7	100	36	4	4	100
St-François-de-la-Rivière-du-Sud / St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	31	11	5	45	25	10	9	90	27	10	5	50

Le nombre total inclut les entraides automatiques. C'est le nombre d'appels par service de sécurité incendie. Les données proviennent des informations reçues par les municipalités et/ou par l'analyse des cartes d'appels. Les appels qui nécessitent une force de frappe sont pour les incendies de bâtiments (codes des cartes d'appels 10, 20, 21, 22, 70, 71, 72, 80).

A.16 Force de frappe lors des interventions nécessitant les pinces de désincarcération

SSI et/ou municipalités	2021				2022				2023			
	Total appels	Nécessitant FDF	FDF atteinte	% atteint	Total appels	Nécessitant FDF	FDF atteinte	% atteint	Total appels	Nécessitant FDF	FDF atteinte	% atteint
Berthier-sur-Mer	Désincarcération non incluse au schéma de couverture de risques											
Isle-aux-Grues												
Montmagny / Cap-St-Ignace												
Notre-Dame-du-Rosaire												
Ste-Apolline-de-Patton												
Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud												
St-Fabien-de-Panet												
St-Just-de-Bretonnières												
Ste-Lucie-de-Beaugard / Lac-Frontière												
St-Paul-de-Montminy												
St-François-de-la-Rivière-du-Sud / St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud												

Suivi du plan de mise en œuvre

Le bilan de la mise en œuvre et des réalisations jusqu'à ce jour. Lire le tableau en fonction de la légende suivant :

Numéro de la justification	Justification
1	En fonction des diverses sphères d'activités et enjeux municipaux (disponibilité des ressources humaines, matérielles ou financières) ainsi que des orientations données, les priorisations n'ont pas permis de réaliser les objectifs.
2	Les réunions ont lieu au besoin, aucune n'a été tenu en 2023.
3	Outre les trois municipalités ont remplacé des véhicules / pompe-portative selon le PMO, d'autres municipalités ont acquis des équipements au fil des années.
4	Aucune mise en application, car aucun « programme n'a été réalisé ».
5	A été réalisé qu'après 2015, donc pas en cours de première mise en œuvre (voir justification 3).
6	Objectif non atteint et irrégularité au fil de la mise en œuvre.
7	Un circuit d'inspection complète a été effectué lors de la mise en œuvre initiale, sans nouvelle fréquence par la suite.
8	Une nouvelle fréquence nommée « circuit de prévention » a été créée en 2020.

objectifs de protection décrits au chapitre 6 du schéma																		
Transmettre au fur et à mesure les procédures de déploiement au centre d'appels 9-1-1	Années 1 à 3																	
Mettre en place un mécanisme visant à s'assurer que les objectifs de protection fixés sont atteints et le cas échéant, faire des recommandations au comité de sécurité incendie sur les améliorations à apporter afin que la couverture de protection soit la plus optimale possible	À partir de l'année 1	1	1		1				1	1	1	1	1	1	1	1		
Rédiger, avec la collaboration des municipalités, un modèle d'entente intermunicipale ou réviser celles existantes afin d'assurer un déploiement des ressources en conformité avec les objectifs arrêtés au schéma	Année 1																	
Rédiger, avec la collaboration des municipalités, un modèle d'entente intermunicipale d'assistance mutuelle ou réviser celles existantes afin de pouvoir avoir recours lorsque requis à un nombre plus important de ressources additionnelles	Année 2																	
Entériner les ententes intermunicipales requises (de fournitures de services ou de délégation de compétence ou d'entraide automatique ou d'assistance mutuelle) en matière de couverture de protection incendie de manière à atteindre les objectifs de protection arrêtés au schéma	Années 1 à 3 selon le cas																	
Collaborer à la négociation de ces ententes lorsque les municipalités en feront la demande	À partir de l'année 1																	
Action AUTOPROTECTION																		
Réaliser, avec la collaboration des municipalités, une étude visant à promouvoir l'utilisation de mécanismes d'autoprotection et faire des recommandations au comité de sécurité incendie sur les modifications à apporter à la réglementation municipale ou même à la version révisée du schéma d'aménagement	Année 3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Adopter les recommandations formulées, le cas échéant, par le conseil des maires au niveau de la mise en place de mesures visant à promouvoir l'utilisation de mécanismes d'autoprotection	À partir de l'année 4		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Action AUTRES RISQUES DE SINISTRE																		
Aucune action si ce n'est le fait que de continuer à offrir les services existants	En cours																	